

**Procès Verbal du Conseil de Communauté
SEANCE du Lundi 20 septembre 2010 à 20 h 00**

L'an deux mille dix, le **lundi 20 septembre 2010 à 20 h 00**, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Questembert, se sont réunis à la salle de l'Asphodèle à Questembert. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Paul PABOEUF.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 39

Nombre de conseillers suppléants en exercice : 25

Nombre de conseillers titulaires présents : 31

Nombre de conseillers suppléants présents : 17

Invité excusé : M. VERPILLAT, trésorier.

Nombre de votants : 38

Procuration : 1

Date de convocation : 10/09/2010

Etaient présents (titulaires) :

M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Christian COFFINET, M. Paul PABOEUF, Mme Isabelle DESCOURT, M. Bernard ROULLE, Mme Marie-Thérèse GUIDOUX, M. René LUHERNE, M. Alain RICHARD, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Paul HALLIER, M. Gilbert PERRION, M. Serge LUBERT, M. Laurent LE COINTE, Mme Marie-Thérèse LUHERNE, Mme Josiane CIVEL, M. Jean-Claude MORICE, M. Paul SOULARD, M. René CHEVAL, Mme Marcelle LE PENRU, M. Patrice LAUNAY, M. Bernard CHAUVIN, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Monique DANION, M. Dominique ROUILLE, M. Pascal GUIBLIN, M. François HERVIEUX, M. Jean-Pierre GUILLET, M. François LE POUL, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. Jean-François HUMEAU, M. Stéphane COMBEAU.

Suppléants présents remplaçant un titulaire :

M. Eugène LE TEXIER, suppléant de Larré, remplaçant M. André SERAZIN

Mme Evelyne CHOCHOIS, suppléante de Larré remplaçant M. LE PAVEC

M. Michel GAUTIER, suppléant de Caden, remplaçant M. Patrick OILLAUX

M. Henri GUEMENE, suppléant de Saint Gravé, remplaçant M. Rémi DEMILLAC

M. François GRIJOL, suppléant de Berric, remplaçant M. André FEGEANT

Mme Hélène LANN-CORRE, suppléante de Malansac, remplaçant M. Jean-Claude RAKOZY

Suppléants présents ne remplaçant pas un titulaire :

Mme Laëtitia EON, Mme Sylvie GAIN, M. Christophe COLLIN, M. Joël TRIBALLIER, M. Lionel ONNILLON, M. Gildas POSSEME, M. Michel GOUELLO, M. Charles SEROT, M. Eric POIRIER, M. Patrick MORICE,

Procuration :

M. Franck GUILLOUZOUIC à M. Paul PABOEUF,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile COLINEAUX

2010-09-01 Procès Verbal du 05 juillet 2010

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil de Communauté adopte le procès verbal du 05 juillet 2010.

2010-09-02 Installation des seconds suppléants désignés par les communes

Considérant la modification des statuts communautaires portant modification du nombre de suppléants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 juillet 2010 portant sur cette modification statutaire,

Vu que la majorité des communes ont délibéré pour désigner leur second suppléant,

M. le Président propose d'installer les douze suppléants désignés.

La Commune de Questembert désignera son second suppléant lors de son prochain Conseil. Ce suppléant sera donc installé lors du prochain Conseil de Communauté.

Il est procédé à l'installation des seconds délégués suppléants nommés par les Communes

- **Berric** : M. GRIJOL François- 3, Allée des Lilas- Berric- Né le 08/01/1968

- **Caden** : M. SEROT Charles - Le Chêne Dréan – Caden - Né le 06/06/1952

- **Larré** : Mme CHOCHOIS Evelyne- La Lande du Moulin – Larré- Née le 27/06/1950
- **Lauzach** : M. GAUDIN Thierry - Le Douaro – Lauzach- Né le 03/10/1972
- **La Vraie-Croix** : Mme RIVIERE Catherine - Kermoban – La Vraie-Croix- Née le 27/08/1959
- **Le Cours** : M. BROHAN Hervé- Caranné – Le Cours- Né le 26/01/1966
- **Limerzel** : M. POIRIER Eric - Brespan – Limerzel- Né le 30/10/1968
- **Malansac** : Mme Hélène LANN-CORRE - 12 Rue du Fourmiret – Née le 28/05/1964
- **Molac** : M. MORICE Patrick - L'Hermain- Molac- Né le 08/04/1963
- **Pluherlin** : M. POSSEME Gildas - Le Cormier- Pluherlin- Né le 10/11/1969
- **Rochefort en Terre** : M. GOUËLLO Michel- 11 rue du souvenir- Rochefort en Terre- Né le 18/11/1958
- **Saint- Gravé** : M. LAMBERT Jérôme - La Prée- St Gravé- Né le 06/11/1974

2010-09- 03 Logement– versement d’une subvention au Fonds Départemental de Solidarité pour le logement (ex FSL)

Le Fonds Départemental de Solidarité Logement apporte une aide aux familles en difficulté, essentiellement dans les cas de relogement d'urgence. L'appel à contribution porte sur une aide de 0.10 €/habitants (base recensement INSEE 06). Le montant reste identique depuis 2005. Cette contribution permettrait de maintenir l'aide aux familles démunies en matière de logements sans assurer cependant la pérennité du dispositif. Ce dispositif est une aide indispensable pour de nombreuses familles en difficulté.

Depuis 2007, le Conseil Général assure directement l'encaissement de la participation des communes ou des communautés.

Sur avis favorable du bureau, le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité de verser une aide 0.10€/habitants au titre du FDSL.

2010-09-04 Finances – Intégration du budget annexe ZA La Brouée et inscription des dépenses liées à la ZA de la Croix aux Moines au budget annexe ZA la Nuais Bodien

Par délibération du 15/12/2009, le Conseil Communautaire a décidé l'intégration du budget annexe ZA La Brouée au budget annexe ZA la Nuais Bodien.

Le budget annexe ZA la Brouée a été validé le du 22 mars 2010.

Il convient donc de réaffecter les crédits budgétaires du budget ZA la Brouée au budget ZA la Nuais Bodien. Au 31 août 2010, les seuls mouvements de crédits enregistrés sur ce budget sont ceux de l'entretien de la zone.

Il est également proposé d'inscrire les dépenses liées aux travaux de la ZA la Croix aux Moines (Rochefort en Terre) dans le budget ZA de la Nuais sachant que les dépenses qui seront engagées seront peu élevées.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

-de réaffecter et supprimer le budget ZA de la Brouée

- d'inscrire les dépenses liées à l'aménagement de la ZA de la Croix aux Moines (Rochefort en Terre) dans le budget annexe ZA La Nuais Bodien.

2010-09-05 - Finances – décisions modificatives budgétaires

BUDGET GENERAL – DM 2

Le chapitre 204 « subventions d'équipement » est en dépassement de 7500 €. La dépense réalisée concerne le versement à Molac de la subvention pour 3 logements dans l'ancien Presbytère.

Le Conseil de Communauté a également décidé l'octroi d'une subvention de 2500€ à Malansac pour la réhabilitation d'un logement.

Il est proposé de créditer ce compte de 15 000 €, soit la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
D 023 virement à la section d'investissement	+ 15 000.00
D 6554 contributions organismes de regroupement	- 15 000.00

SECTIONS D'INVESTISSEMENT	
D 204141 subvention d'équipement	+ 15 000.00
R 021 virement de la section de fonctionnement	+ 15 000.00

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

2010-09-06 Fiscalité– Taxe d'habitation- Abattement pour charges de famille

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, une partie de la recette fiscale compensant la disparition de la TP est issue d'une partie du produit de la Taxe d'Habitation auparavant dévolue au Département.

Les abattements pratiqués par le département du Morbihan se limitaient à ceux de droit commun, à savoir uniquement les abattements pour charges de familles de 10% pour chacune des deux premières personnes à charge, et de 15% par personne à charge à compter de la troisième. Aucun abattement général ou spécial ne s'appliquait à la part départementale de taxe d'habitation.

En l'absence de décision communautaire sur les abattements, ce sont les abattements communaux, calculés à partir des valeurs locatives moyennes communales, qui s'appliqueront sur la part intercommunale.

Soucieux de conserver une règle commune pour tous les habitants du territoire concernant la part communautaire et sur l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de fixer le taux obligatoire pour charges de famille à 10% de la valeur locative moyenne des logements sur le territoire communautaire pour chacune des deux premières personnes à charge

- décide de fixer le taux obligatoire pour charges de famille à 20% de la valeur locative moyenne des logements sur le territoire communautaire par personne à charge à partir de la troisième personne à charge

-prend acte que ces abattements s'appliqueront sur la valeur locative moyenne communautaire.

2010-09-07 Fiscalité– Exonération permanente au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) cinéma arts et essais

La Communauté de Communes du Pays de Questembert exonérait de taxe professionnelle, par délibération en date du 15/09/2008, les cinémas arts et essais réalisant moins de 7 000 entrées.

L'article 50 de la loi n°2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009 ayant modifié ce dispositif, cette délibération est caduque et ne produira plus d'effet à compter de 2011.

Dès lors si le Conseil de Communauté souhaite que cette délibération s'applique à l'imposition Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à compter de 2011, il convient de voter une nouvelle fois en ce sens.

Pour mémoire, dès lors qu'une commune ou un EPCI à fiscalité propre prend une délibération en faveur d'une exonération en matière de CFE, cette délibération entraîne, à la demande de l'entreprise, application de l'exonération correspondante en matière de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Sur l'avis favorable du bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'exonérer les cinémas arts et essais du territoire à compter du 1er janvier 2011 au titre de la CFE.

2010-09-08 Fiscalité– Déchets -Conditions d'application de la TEOM pour 2011 et exonérations spécifiques des locaux industriels et commerciaux et reconduction de la redevance spéciale pour 2011

Rappel – Mode de financement du service DECHETS

Le SIVOM avait décidé d'instituer et de percevoir la TEOM sur tout le territoire intercommunal par délibération du 19/09/2002 pour une application au 1er janvier 2003.

Les caractéristiques de ce financement sont les suivantes :

- 1 - taux unique sans modulation
 - taux identique à toutes les communes.
 - Pas de zonage à l'intérieur d'une même commune
- 2 - Exonérations spécifiques de certains locaux industriels et commerciaux et mise en place d'une redevance spéciale pour tous les professionnels selon leur production de déchets assimilés.

Sur avis favorable du bureau, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de maintenir, conformément à l'article 1521 du CGI et l'article L2333-78 du CGCT, les caractéristiques de la TEOM avec exonération des professionnels et application de la redevance spéciale (le vote du taux de la TEOM, ainsi que les conditions d'application de la redevance spéciale seront définies lors de la période budgétaire 2011)

La liste des établissements exonérés sera affichée au siège de la communauté de communes

- de valider la liste des exonérations spécifiques de certains professionnels pour l'année 2011 (voir liste transmise par courriel à l'ensemble des conseillers communautaires)

- de notifier ces décisions à la Direction des services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

2010-09-09 Fiscalité -Déchets -- possibilité de lever la TEOM dans les parties du territoire où ne fonctionne pas le service

Extrait de l'article 1521 du CGI –

« La taxe porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties....sont exonérés :Sauf délibération contraire des communes ou des organes délibérants de leurs groupements, les locaux situés dans la partie du territoire où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères sont exonérés de la taxe ».

Avant ce texte, étaient exonérés de droit les locaux situés dans la partie du territoire où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures. Depuis 2005, une délibération est prise pour supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures, une distance n'excédant pas 200 mètres est considérée comme normale.

Il est souhaitable que tous les usagers, même éloignés des points de collecte, participent au financement du service d'élimination des déchets ménagers.

Sur avis favorable du bureau, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir cette disposition

2010-09-10 Fiscalité - Déchets -- autres dispositions- plafonnement des valeurs locatives

Extrait de l'article 1522 du CGI –

« les communes et leurs EPCI peuvent décider, par, délibération prise dans les conditions prévues au 1 du II de l'article 1639 A bis, de plafonner les valeurs locatives de chaque local à usage d'habitation et de chacune de leurs dépendances dans la limite d'un montant qui ne peut être inférieur à deux fois le montant de la valeur locative moyenne communale des locaux d'habitation. La valeur locative moyenne est déterminée dans les conditions prévues au 4 du II et au IV de l'article 1411. Ce plafond, réduit de 50 %, s'applique sur le revenu net défini à l'article 1388 »

Depuis 2005 le plafonnement des valeurs locatives de chaque local à usage d'habitation et de chacune de leurs dépendances n'est pas retenu

Sur avis favorable du bureau, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir cette disposition

2010-09-11 Fiscalité - Déchets – cumul TEOM et REDEVANCE SPECIALE

L'établissement de la liste d'exonération des professionnels à la TEOM intervient le 15 octobre précédent l'année de taxation. Certains professionnels, notamment les nouveaux locaux entre le 15/10 et le 31/12, ne sont pas exonérés de la TEOM et cumulent la TEOM et la REDEVANCE SPECIALE.

Il était jusqu'ici autorisé de rembourser la TEOM appliquée à tort aux professionnels à qui une redevance spéciale a déjà été facturée.

Sur avis favorable du bureau, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir cette disposition

2010-09-12 Déchets — avenant n°2 marché réhabilitation de l'ancienne décharge et construction d'une plate forme de déchets végétaux

Pour information :

Avenant n°2 - entreprise CHARIER TP – lot unique de travaux

Concerne une moins value pour – 790.65 € HT relatif à :

- suppression d'un bornage en limite Est des terrains 485.00 € HT

- suppression de l'avaloir avec grilles 115.65 € HT

- réduction d'un mètre de longueur du caniveau à grilles 190.00 € HT

Marché initial : 325 049.59 € HT

Nouveau montant du marché : 324 258.94 € HT

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.

2010-09-13 Déchets – résultat de marché en procédure adaptée – opération redevance incitative - fourniture de sacs pour la collecte sélective

Une annonce est parue dans Ouest France (édition 56) en date du 25 juin 2010.

Le marché a été dématérialisé et mis en ligne sur le site de la plateforme Mégalis Bretagne en date du 21 juin 2010.

Dépôt des offres fixé au 9 /07/2010

Durée du marché : 3 ans (renouvelable 1 fois une année) ne pouvant excéder 4 ans.

Caractéristiques du marché : Fourniture de sacs pour la collecte des déchets ménagers produits sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Le marché comprend : fourniture de sacs (jaunes) pour la collecte des emballages légers collectés une fois tous les 15 jours en porte à porte et la fourniture de sacs spécifiques (rouges) pour la collecte des ordures ménagères collectées de manière hebdomadaire en porte à porte (pour des quantités spécifiques).

C'est un marché à bons de commande pour les sacs jaunes compris entre un minimum 1 000 000 sacs et un maximum de 2 500 000 sacs pour toute la durée du marché, et pour les sacs rouges entre un minimum de 15 000 sacs et un maximum de 300 000 sacs.

Jugement des offres :

Critère prix : 60 %

Critère valeur technique : 25 %

Critère délai de livraison : 15 %

6 dossiers de consultation téléchargés et 2 dossiers par envoi courrier papier.

1 Candidat a répondu : PTL (plastiques et tissages de Luneray) - 76 860 OUVILLE LA RIVIERE

Pour une offre détaillée comme suit :

- Fourniture et livraison de sacs pour les emballages : 61.86 € HT / unité pour 1 800 000 sacs estimés soit un montant de 111 348.00 € HT
- Fourniture et livraison de sacs pour les ordures ménagères : 71.48 € HT / unité pour 100 000 sacs estimés soit un montant de 7 148.00 € HT

Soit un montant total de 118 496.00 € HT

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de retenir l'offre de l'entreprise PLASTIQUES ET TISSAGES DE LUNERAY
- d'autoriser M. le Président à signer le marché et toutes les pièces afférentes

2010-09-13bis Déchets – nouveau calendrier de mise en place de la redevance incitative -

Novembre 2010 à février 2011 : distribution des bacs individuels équipés d'une puce électronique, des sacs jaunes et explication des consignes.

Il est proposé d'organiser dans chaque commune une journée durant laquelle les personnes pourront venir retirer leur bac ou le faire équiper d'une puce. Cette proposition permettrait de limiter le temps passé à la distribution (initialement prévue en porte à porte). Cependant pour les personnes dépendantes ou n'ayant pas de moyens de

transport, une livraison à domicile sera organisée sur rendez-vous. Cette organisation permet aussi d'optimiser les livraisons effectuées.

Cette proposition sera expérimentée dans une commune au préalable.

Les sacs rouges seront vendus (sacs pré payés) par lot de 30 en mairie par souci de proximité auprès de la population.

A partir de mars 2011 : début de la collecte des bacs individuels (1 fois par semaine)

A partir d'avril 2011 : début de la collecte des sacs jaunes (1 fois tous les 15 jours).

Octobre 2011 : facture de simulation (facturation « à blanc ») à 6 mois

A partir de 2012 : la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) disparaît au profit de 2 factures annuelles de Redevance Incitative.

Le Conseil de Communauté prend acte de ces informations.

2010-09- 14 Déchets – convention de mise à disposition de déchets végétaux broyés

Depuis quelques années, la Collectivité a engagé un partenariat avec les agriculteurs pour la reprise des déchets végétaux broyés sur la plateforme de l'Epine. Afin de consolider les engagements de chacun, une convention été réalisée avec l'aide de la Chambre d'Agriculture du Morbihan.

Le projet de convention a été transmis par courriel à l'ensemble des conseillers le 10 septembre 2010.

Sur avis favorable du Bureau, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. Le Président ou son représentant à signer ces conventions.

2010-09-15 Enfance-Jeunesse – Festi'mômes édition 2010- plan de financement - demande subventions

Pour mémoire le budget réalisé en 2009 s'est élevé à 62 075.84 €, la participation communautaire à 34035.84 €. En 2010, Festi'mômes intègre une nouvelle commune, Rochefort en Terre, ce qui a une incidence sur le budget global.

Plan de financement 2010

Coût estimatif TTC		Financement envisagé	
Convention Nova Villa	10 000 €	Billetterie spectacles	4 500 €
Spectacles	35 000 €	CAF	5 000 €
Formations	2 000 €	CCAS	4 700 €
Communication	7 000 €	Conseil Général - (demandé 20%)	13 000€
Technique : salaire et matériel	4 500€	Conseil Régional (11%)	6 900€
Frais de repas et inauguration	3 000 €	Subvention d'équilibre communauté de communes	30 900€
SACEM			
TOTAL	65 000 €	TOTAL	65 000 €

A la demande de conseillers, un bilan de festi'môme sera transmis par courriel.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'adopter le plan de financement tel que présenté
- de solliciter l'aide auprès du conseil Général à hauteur de 13 000 €
- de solliciter l'aide auprès du conseil Régional à hauteur de 6 900 €
- de solliciter l'aide auprès du CCAS à hauteur de 4 700 €
- de solliciter l'aide auprès de la CAF à hauteur de 5 000 €

2010-09-16 Economie – Echange Parcelles avec Procanar

Pour information,

Par délibération n°2009-07-05 en date du 06 juillet 2009, le Conseil de Communauté avait décidé à l'unanimité « d'échanger les parcelles ZK 13 et ZK 89 contre la parcelle ZK 83 d'une valeur de 37 000€ sans soulte ». La parcelle ZK ayant fait l'objet d'une division, il convient de modifier la délibération n°2009-07-05 en indiquant que ce sont les parcelles ZK 82 (et non la parcelle ZK 13) et ZK 89 qui seront échangés contre la parcelle ZK 83.

Sur avis favorable, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette modification.

2010-09-17 – Economie - PA LA CHAUSSEE ET ZA DE KERVAULT SUD EST – résultat consultation pour missions de sécurité protection Santé (SPS)

Pour mémoire, M. le Président a le pouvoir de signer ces contrats (par délibération n°2010-06-02 du 7 juin 2010 (marchés de fournitures et services inférieurs à 20 000 € HT...))

Le Conseil de Communauté est appelé à prendre acte des informations suivantes :

1 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PA DE LA CHAUSSEE – MALANSAC – 2ème tranche

Choix du coordonnateur « SPS » pour ce chantier (au stade de la notification des marchés et organisation démarrage travaux septembre 2010)

Consultation par courrier à 5 sociétés, seules deux ont répondu

Choix pour une mission SPS niveau 3 : niveau pour opération volume < 500 hommes/jour et sans travaux à risques particuliers

(Information niveau 2 : montant > 304 900 € TTC – durée travaux > à 30 jours et volume : > 500 ho/jour ou présentant des travaux à risques particuliers)

Montant total des travaux : 568 982.00 € HT / 680 502.47 € TTC

Durée des travaux : 5 mois

Mission SPS	APAVE - VANNES	OUEST COORDINATION – ST AVE
	Répond sur niveau 3. Si délai de travaux rallongé, complément d'honoraire de 450€/mois d'intervention.	Répond sur un niveau 2.
Phase conception	Pas de réponse Elaboration du Plan général de coordination SPS nécessaire ?	8 heures
Phase réalisation	31 heures	26 heures
Total HT	1 550.00 €	1 360.00 €
Total TTC	1853.80 €	1 626.56 €

La proposition de OUEST COORDINATION est retenue, il s'agit de l'offre économiquement la plus satisfaisante.

2 – TRAVAUX d'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE KERVAULT SUD EST - QUESTEMBERG

Choix du coordonnateur « SPS » pour ce chantier (au stade de la notification des marchés et organisation démarrage travaux septembre 2010)

Consultation par courrier à 5 sociétés, seules deux ont répondu.

Choix pour une mission SPS niveau 3 : niveau pour opération volume < 500 hommes/jour et sans travaux à risques particuliers

Montant total des travaux : 988 025.00 € HT / 1 181 677.90 € TTC

Durée des travaux : 6 mois X 4 tranches = 24 mois

Mission SPS	APAVE - VANNES	OUEST COORDINATION – ST AVE
	Conseille de prendre le niveau 2 et non niveau 3. Motif : durée de travaux et effectif ho/j > à 500	Répond sur un niveau 2.

	ho. Si délai de travaux rallongé, complément d'honoraires de 450.00 € /mois d'intervention.	
Phase conception	Pas de réponse Elaboration du Plan général de coordination SPS nécessaire ? qui doit l'établir ?	8 heures
Phase réalisation	118.75 heures	30 heures
Total nbre heures	118.75 heures	38 heures
Total HT	5 937.50 €	1 520.00 €
Total TTC	7 101.25 €	1 817.92 €

La proposition de OUEST COORDINATION est retenue, il s'agit de l'offre économiquement la plus satisfaisante et est retenue.

Le Conseil de Communauté prend acte de ces informations.

2010-09-18 – Economie - PA LA CHAUSSEE – Résultat consultation missions complémentaires de maîtrise d'œuvre – phase DET (exécution travaux) et phase AOR (assistance aux opérations de réception)

Information

Le Bureau d'études de maîtrise d'œuvre BETALI / D2L (SENE) associé à l'Atelier de Paysage Fayolle assurait les missions de maîtrise d'œuvre de la 1ère tranche de travaux (dossier repris suite au transfert de la compétence de la Commune de Malansac vers la CC) et la 2ème tranche jusqu'aux missions AVP-PRO-ACT (jusqu'à l'appel d'offres de travaux). Les autres missions DET et AOR ne pouvant être poursuivies lors du transfert de maître d'ouvrage pour cause de seuil limité du marché initial.

Par délibération n°2010-03.11 du 2 mars 2010, le conseil communautaire a décidé de relancer une consultation pour les missions complémentaires DET et AOR.

La mission OPC (ordonnancement, pilotage, coordination de chantier) sera assurée en interne par les services techniques de la Communauté.

Une consultation a été lancée en date du 15 juillet 2010 auprès de 3 cabinets d'études : APAVE – BETALI-D2L et OUEST COORDINATION.

Rappel missions DET : consultation des entreprises et élaboration du calendrier d'exécution, animation des réunions de chantier hebdomadaires et comptes rendus, gestion des documents de chantier, visites complémentaires de chantier selon les impératifs d'exécution, déclenchement interventions des entreprises pointage avancement travaux, assistance aux opérations de réception.

Missions AOR : suivi des levées de réserves, gestion financière du chantier (situation de travaux)

Résultat de la consultation :

Estimation des travaux : 568 982.00 € HT

Délai exécution travaux : 3 mois + 1.5 mois en 4 tranches

	APAVE - VANNES	BETALI/ D2L - SENE		OUEST COORDINATION	
DET	Ne répond pas	80 % des honoraires	8 193.34	2.9 %	16 500.00
AOR	Ne répond pas	20 %	2 048.33	1 %	5 689.00
Total HT		1.8%	10 241.67	3.9 %	22 189.00
Total TTC			12 249.04		26 538.04

Pour mémoire, M. Le Président a le pouvoir de signature pour ce contrat de missions de maîtrise d'œuvre complémentaires : DET et AOR par délibération n°2010-06-02 du 7 juin 2010 (marchés de fournitures et services inférieurs à 20 000 € HT...)

La proposition de l'agence BETALi-D2L est retenue, il s'agit de l'offre économiquement la plus satisfaisante.

Le Conseil de Communauté prend acte de ces informations.

2010-09-19 – Economie - PA LA CHAUSSEE – Extension alimentation basse tension tranche 2

L'estimation des travaux d'extension du réseau électrique basse tension présentée par le SDEM s'élève :

Desserte basse tension :	32 802€ HT
Coffrets de branchement équipés en téléreport avec équipement primaire :	1 404€
Total :	34 206€ HT

Contribution financière à charge de la Communauté

50% de l'amenée de l'énergie :	16 401€
100% coût coffrets de branchement :	1 404€
Total :	17 805€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le devis estimatif

- accepte que la participation communautaire versée au SDEM pour ces travaux soit d'environ 17 805€

2010-09-20 - Economie– ZA de la Croix aux Moines- Rochefort en Terre- Travaux

M. Luherne, Vice Président en charge du développement économique, informe le Conseil de Communauté que :

- une demande d'extension du réseau électrique a été déposée auprès du SDEM. L'estimation des travaux est en cours

- une demande d'extension du réseau AEP a été déposée auprès du Syndicat de la basse vallée de l'ouist. L'estimation est en cours par le maître d'œuvre du syndicat.

- une extension du réseau EU sera nécessaire sur avis de la mairie. Une consultation sera lancée auprès de différentes entreprises pour réaliser celle-ci.

- une demande d'extension du réseau télécom a été déposée auprès de France Télécom. Le coût de l'étude est de 486.37€.

Le Conseil de Communauté prend acte de ces informations.

2010-09-21 - Economie– ZA de Kervault Est- Convention de rétrocession des réseaux EU et AEP au SIAEP de la Région de Questembert

La Communauté de Communes du Pays de Questembert réalise dans le cadre de l'extension de la ZA de Kervault Est les extensions de réseaux.

En ce qui concerne les réseaux AEP et EU, la maîtrise d'ouvrage de l'extension est à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Questembert. Afin de permettre au SIAEP d'intervenir ensuite dans l'entretien du réseau il convient de transférer la propriété au SIAEP.

Une convention de rétrocession des réseaux doit être signée entre le SIAEP de la région de Questembert et la Communauté de Communes du Pays de Questembert.

Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte le principe de la rétrocession des réseaux au SIAEP

- autorise le M. le Président ou son représentant à signer la convention afférente.

2010-09-22 - Economie– ZA de Kervault Est- Marché procédure adaptée – lots 2 et 3

Suite à la décision de relancer une négociation avec les entreprises ayant répondu aux lots 2 et 3, le résultat est le suivant

Résultat procédure adaptée extension ZA Kervault après analyse technique

Lot 2 réseaux EU

Estimation 113 000€ HT

Nom	Montant € HT
RCA	75 952.30
Alré TP	93 800.00
EGC Ouest	84 000.00

Lot 3 réseaux souples

Estimation 353 130€ HT

Nom	Montant € HT
Eurocom	121 436.00
RCA	120 021.30
SADER	129 317.00
Alré TP	127 150.00
EGC	119 000.00

La valeur technique des offres est la même pour toutes. Les offres sont conformes au CCTP.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du résultat de ces consultations
- autorise M. le président à signer les marchés avec l'entreprise RCA pour le lot 2 et l'entreprise EGC Canalisations pour le lot 3, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce projet.

2010-09-23 – Economie – ZA du Flachec – Berric- Travaux de requalification – avenant n°1 au lot 3 mobilier espaces verts avec l'entreprise BROCELIANDE PAYSAGE

Pour information,

Avenant en moins value comprenant :

Plantation de la haie bocagère en fond de lots 1 à 6 non réalisée : - 7 311.32 € HT

Travaux supplémentaires de nettoyage de haies existantes en façade lots 4 et 5 : + 240.00 € HT

Soit un montant total de l'avenant n°1 à : - 7 071.32 € HT

Montant du marché initial : 59 351.78 € Ht

Nouveau montant du marché rectifié : 52 280.46 €Ht

Il est rappelé que la signalétique sera réalisée dans le cadre du marché signalétique des zones d'activités du territoire. La dépense liée à la signalétique sera de 3341.34€ HT et s'ajoutera aux dépenses d'aménagement de la zone.

Le Conseil de Communauté prend acte de cet avenant négatif

2010-09-24 – Economie – Offices du tourisme

M. Perrion, Vice Président en charge du Tourisme, donne le compte rendu de la réunion organisée avec les Conseils d'Administration des deux offices du territoire, le Comité Départemental du Tourisme, le Comité Régional du Tourisme et le pays d'accueil Vannes Lanvaux, le 15 septembre à Pluherlin.

Au cours de cette rencontre, les professionnels du tourisme ont souligné que Rochefort en terre est la porte d'entrée du tourisme sur le territoire. La commune est recensée dans de nombreux moteurs de recherche et figure sur le site internet régional « tourisme bretagne.com » dans la rubrique « site insolite ».

Il est proposé que le nom de l'office intercommunal de tourisme comprenne les noms de Rochefort en Terre et tourisme. Il appartiendra aux membres du CA de décider dans quel ordre ces noms seront mis.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention portant sur le nom,

- décide de proposer au CA de l'office que le futur nom de l'office du tourisme intercommunal comprenne les noms de Rochefort en terre et tourisme.
- propose que le collège élus se compose de 7 membres titulaires et 2 suppléants (au lieu de 9 titulaires actuellement) ainsi que le collège professionnel et celui des indépendants.

2010-09-25 - Centre de Secours Molac – marchés – résultat procédure adaptée – réhabilitation et extension du bâtiment

Une annonce est parue dans le Ouest-France édition 56, le 28 juillet 2010 et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne le 21 juillet 2010.

Dépôt des offres pour le 13 septembre 2010 – 12h00

Ouverture des plis le 13/09 à 14h00

Au vu du résultat de l'appel d'offres, procédure adaptée et après analyse technique il est proposé de retenir les offres suivantes :

			€ HT
lot 1	Terrassement - VRD	Entr. BVTP St Marcel Entr. INTERBATIMENT	62 213,69
lot 2	Gros-œuvre	Questembert Entr. BREIZH FACADE	36 535,34
lot 3	Enduit extérieur	Malestroit	5 759,06
lot 4	Charpente métallique	Entr. SERRU FER Arzal	7 720,29
lot 5	Couverture - Etanch. membranne	Entr. SOPREMA Ergué- Gabéric	14 000,00
lot 6	Menuiserie ext & int	Entr. PARIS Allaire	31 188,95
lot 7	Cloison, isolation	Entr. RAULTRohan	13 476,07
lot 8	Faux-plafond, isolation	Entr. COYAC Vannes	4 161,48
lot 9	Faïence, chape, carrelage	Entr. LE TURNIER Ploërmel	11 614,77
lot 10	Peinture Electricité Luminaire	Entr. DEBAYS Pleucadeuc	11 664,60
lot 11	Ventilation	Entr. DE DECKER St Avé	23 573,09
lot 12	Plomberie sanitaire	Entr. RYO Malansac	5 777,97
lot 13	Chauffage aérothermique	Entr. RYO Malansac	16 067,51

Soit un marché total de 243 752.82€ HT.

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Président ou son représentant à signer les marchés pour les lots et montants et avec les entreprises citées ci-dessus. La synthèse de l'analyse technique est jointe à la présente délibération.

2010-09-26 - Centre de secours Molac – résultat consultation mission de contrôle technique et mission sécurité protection Santé (SPS)

1 - RESULTAT CONSULTATION MISSIONS Sécurité Protection Santé (SPS)

Choix du coordonnateur « SPS » pour ce chantier (au stade de l'appel d'offres – remise des plis pour le 13/09/2010)

Consultation par courrier à 5 sociétés. (une seule n'a pas répondu)

Choix pour une mission SPS niveau 3 (suffisante) : niveau pour opération volume < 500 hommes/jour et sans travaux à risques particuliers

(Information niveau 2 : montant > 304 900 € TTC – durée travaux > à 30 jours et volume : > 500 ho/jour ou présentant des travaux à risques particuliers)

Montant total des travaux : 233 400 € HT / 279 14640 € TTC

Durée des travaux : 5 mois

Mission SPS	Etudes Environnement (JJ BOURDAIS) Questembert	QUALICONSULT LANESTER CARQUEFOU	APAVE - VANNES	OUEST COORDINATION - ST AVE
	Forfait présenté	Niveau 3	Répond sur niveau 3 . Mais travaux à risques (en hauteur). Si délai de travaux rallongé, complément d'honoraire de 450.00 € /mois d'intervention.	Répond sur un niveau 2 .
Phase conception		Oui (stade PC et projet consultation) 8 heures	Pas de réponse	7 heures
Phase réalisation		25 h	36.50 heures	26 heures
Total nbre heures mission		33 h	36.50 heures	33 heures
Total HT	1 300.00 €	1 155.00 €	2 555.00 €	1 320.00€
Total TTC	1 554.80 €	1 381.38 €	3 055.78 €	1 578.7€

L'offre de QUALICONSULT est retenue, il s'agit de l'offre économiquement la plus satisfaisante.

Mr Le Président a pouvoir de signature pour ce contrat de missions SPS avec QUALICONSULT pour la construction de l'extension du centre de secours de Molac (et réhabilitation)

(par délibération n°2010-06-02 du 7 juin 2010 (marchés de fournitures et services inférieurs à 20 000 € HT...))

Le conseil communautaire prend connaissance de ces informations

2 - RESULTAT CONSULTATION MISSIONS contrôle technique (CT)

Choix du contrôleur technique de construction pour l'extension du centre de secours (au stade de l'appel d'offres – remise des plis pour le 13/09/2010), qui consiste à relever et signaler les aspects techniques conformes aux dispositions de la norme définie par le Code de la Construction et de l'Habitation. C'est la prévention des aléas techniques dans le domaine de la construction.

Ces missions regroupent des missions obligatoires et des missions complémentaires selon le type de bâtiment.

Consultation par courrier à 6 sociétés. Seules trois sociétés ont répondu.

Mission CT	QUALICONSULT – LANESTER/CARQUEFOU	APAVE - VANNES	VERITAS
	Missions proposées : L (solidité des ouvrages et éléments équipements indissociables) LE (solidité des existants) + STI (sécurité des personnes dans immeubles tertiaires ou industries)	Missions proposées L + LE Si prestation prolongée au-delà délai travaux : complément d'honoraires de 200.00 € / mois	Missions proposées L+ STI +Hand (relative à l'accessibilité des constructions pour personnes handicapées)
Total nbre heures mission	<i>23 h</i>	<i>1 visite/mois + forfait</i>	33h
	<i>L + LE = 1 610.00 €</i> <i>STI = 630.00 €</i>		Option 320€ (visite initiale installation électrique)
Total HT	2 240.00 €	1 900.00 €	2 200.00€(hors option)
Total TTC	2 679.04 €	2 272.40 €	2 631.20 €

L'offre de APAVE est retenue, il s'agit de l'offre économiquement la plus satisfaisante.

Mr Le Président a pouvoir de signature pour ce contrat de missions de CONTROLE TECHNIQUE pour la construction de l'extension du centre de secours de Molac (et réhabilitation).

(Par délibération n°2010-06-02 du 7 juin 2010 (marchés de fournitures et services inférieurs à 20 000 € HT...)

Le conseil communautaire prend connaissance de ces informations.

2010-09-27 – PISCINE – renouvellement de la convention avec la CAF du Morbihan – aide au profit des activités sportives ou culturelles pour les enfants et jeunes bénéficiaires des CAF AZUR

La CAF du Morbihan participe au financement des inscriptions annuelles à une activité sportive ou culturelle pour les enfants et jeunes bénéficiaires des CAF AZUR.

Anciennement, le SIVOM avait signé une convention depuis 2005 avec la CAF pour permettre d'étendre le droit à cette aide pour les activités pratiquées dans des structures gérées par les collectivités locales. C'était le cas pour la piscine de BeauSoleil.

La dernière convention se terminant pour les années scolaires 2009-2010, la CAF propose le renouvellement de cette convention pour les années 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 avec la Communauté de Communes.

M. Le Président informe qu'une réunion de bureau sera entièrement consacrée à l'organisation future de la piscine et la tarification au sein du nouvel équipement.

Le Conseil de Communauté, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité de

- renouveler cette convention avec la CAF dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir le versement direct de l'aide aux familles
- donner pouvoir au Président pour signer cette convention pour les 3 prochaines années scolaires 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013.

2010-09-28 - Administration – Diagnostic pour l'acquisition et installation de matériel informatique, évolution du réseau de la Communauté de communes

Considérant la fusion des deux structures,

Vu l'évolution des services et des besoins, et compte tenu des problèmes informatiques rencontrés depuis janvier, il est proposé:

- de réaliser un diagnostic informatique au siège communautaire
- de solliciter l'organisme ayant réalisé le diagnostic pour une mission assistance maîtrise d'ouvrage en vue de la passation d'un marché de fourniture du matériel informatique et installation, sauvegarde du parc et réseau et contrat de maintenance.

Coût de la prestation : 2600€

Le Conseil de Communauté prend acte de cette information.

2010-09-29 - Administration – Modification des statuts Communautaires- Insertion professionnelle par l'économie

M. Le Président présente le projet de maraîchage bio porté par une association « Envol 56 ». Pour mémoire, le SIVOM avait délibéré en juin 2009 sur la mise à disposition des terrains situés près du Moulin Neuf à l'association pour ce projet.

La future association sollicite un partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Questembert. Le partenariat se définit par une mise à disposition de terrains communautaires (site du Moulin Neuf) et le versement d'une avance remboursable de 50 000€. Pour pouvoir soutenir ce projet, il est nécessaire de modifier les statuts communautaires.

Il est précisé après discussions que le versement de l'avance remboursable sera soumis au vote lors d'une prochaine réunion de Conseil Communautaire. Il est aussi rappelé que la Commission économique a proposé que le remboursement de cette avance débute au début de la troisième année suivant son versement.

Le bureau propose de modifier les statuts communautaires en élargissant les compétences communautaires optionnelles à l'insertion professionnelle par l'économie de la manière suivante :

«

II – Compétences optionnelles

16- Insertion professionnelle par l'économie :

- Soutien aux actions en faveur de l'emploi (participations financières au fonctionnement du PAE, mission locale, MDE)
- Soutien aux chantiers d'insertion professionnelle du territoire agréés par le Conseil Général du Morbihan et l'Etat
- Organisation, gestion d'un chantier d'insertion « nature et patrimoine » d'intérêt communautaire

Il est rappelé :

- qu'en vertu de l'article L5211-17 du CGCT, les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Questembert sont appelées à se prononcer sur cette extension et modification de compétence par délibération concordante.

- que la majorité qualifiée doit être nécessairement atteinte pour que cette modification des statuts soit officialisée par arrêté préfectoral

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de modifier les statuts telle que proposé ci-dessus en élargissant les compétences communautaires à la compétence optionnelle insertion professionnelle par l'économie

- d'approuver les nouveaux statuts joints

- de notifier ces modifications au Maire de chaque commune membre. Les conseils municipaux devront se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification des statuts communautaires. La majorité qualifiée doit être nécessairement atteinte pour que cette extension de compétences soit officialisée par arrêté préfectoral

- de demander à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter la modification des statuts de la Communauté, qui entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2011.

2010-09-30 - Administration – Demande de subvention- AES

L'association Accueil Emplois Services demande le doublement de la subvention versée pour l'année 2010 soit 17 769€

Suite à la modification des conditions d'aides de l'Etat auprès des entreprises d'insertion et des PAE, l'association doit séparer la comptabilité Entreprise Insertion et celle du Point Accueil Emploi. Les subventions versées par les collectivités sont insuffisantes actuellement pour couvrir les dépenses liées au fonctionnement du PAE.

Sur avis favorable du bureau, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le versement de cette subvention supplémentaire exceptionnelle.

2010-09-31 – Culture – réseau des médiathèques - Modifie la délibération 2010-03-48, volet 2 du projet de mise en réseau des médiathèques

A la demande du Pays de Vannes et du Conseil Régional, il vous est proposé d'actualiser le plan de financement du volet 2 pour la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques. Ce volet concerne la mise en réseau informatique : l'acquisition et l'installation du matériel informatique et d'un logiciel unique de gestion du fonds des 13 médiathèques de la collectivité.

Des demandes de subvention sont remises au Pays de Vannes dans le cadre des financements européens Leader et Contrat de Pays pour l'année 2010.

Le plan de financement prévisionnel actualisé pour ce volet est le suivant (la commune de Rochefort-en-Terre n'a pas été prise en compte dans ce prévisionnel ; les dépenses seront donc supérieures à celles annoncées puisque la commune de Rochefort-en-Terre a décidé de s'engager dans ce projet)

VOLET 2 : l'acquisition et l'installation du matériel informatique et d'un logiciel unique de gestion du fond Année 2010)

INVESTISSEMENT			
EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en € HT	Concours financiers	Montant en € HT
Matériel informatique	15 736,00 €	Leader (28 %)	15 936,48 €
Logiciel SIGB	41 180,00 €	Département (15 %) (en cours)	8 537,40 €
		Région/Contrat de pays (9,88 %)	5 625,75 €
		Autofinancement (47,12%)	26 816,37 €
TOTAL EMPLOI	56 916,00 €	TOTAL RESSOURCES	56 916,00 €

La communauté de communes pourrait être amenée à augmenter ou diminuer ses subventions d'équilibre en fonction du montant final des subventions du Contrat de Pays (Conseil Régional), du Conseil Général et du programme Leader.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- prend acte de ces informations
- adopte le plan de financement tel que présenté
- sollicite des aides au titre de Leader, auprès du Conseil Général et du Conseil Régional
- autorise M. le Président ou son représentant à signer les conventions et toutes pièces afférentes à ce dossier.

2010-09-32 – Rapport Comité Culture

M. le Vice Président en charge de la Culture, Paul Soulard, fait un point sur les dossiers en cours :

Mise en réseau des médiathèques en janvier 2011 avec une réflexion à mener sur l'harmonisation des cotisations.

Forum des arts vivants à ST Gravé : un moment fort avec la présentation de l'état des lieux des arts vivants sur le territoire. Remerciement aux réalisateurs de ce forum.

Programmation Asphodèle : présentation de la saison samedi 25 septembre à l'Asphodèle (inscrivez vous)

Centre d'arts de Caden : inauguration au printemps quand les digitales seront en fleurs. L'ouverture se fera dès que l'équipe bénévole d'animation sera mise en place.

Avenants centre d'arts (voir ci-dessous questions diverses)

Salon du livre jeunesse : l'élargissement de la Communauté aura des incidences sur le fonctionnement (plus de chèques lire, plus d'auteurs) et donc une participation communautaire plus importante.

Projet ZARINA KHAN : chaque maire a reçu un courrier présentant le projet et une demande de rendez-vous de Zarina Khan. Il appartient à chaque commune de se prononcer ou pas sur ce projet. Si la majorité des communes de la Communauté décide d'entrer dans ce projet, leader+ subventionnera une partie de celui-ci réduisant d'autant le coût à la charge des communes.

Université Tous Ages : les conférences organisées par l'UTA reprennent (9 pour cette nouvelle année- programme joint à chacun par courriel). La première conférence se déroulera le 12 octobre sur le thème des mutations sociales.

M. Le Poul rappelle qu'il est toujours possible de s'inscrire, des permanences sont organisées à cet effet (à ce jour environ 21 personnes sont inscrites)

Demande Asphodèle :

Il est demandé à titre exceptionnel la gratuité de la salle pour le concert Brigitte Engerrer (opération marketing de la salle- pianiste de renommée internationale). Ce concert participe à la reconnaissance de notre équipement. La Commune a financé une grande partie du concert (cachet, communication, billetterie etc..).

Association des violoncellistes – L'association a occupé la salle trois jours. Le forfait résidence a été fixé en Conseil de Communauté à 1000€ par semaine. Il est demandé à titre exceptionnel de fixer l'occupation de la salle 3 jours par cette association à 500€.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité

- prend acte de ces informations
- accepte la demande de gratuité pour le concert de Mme Engerrer et le forfait de 500€ pour l'association de violoncelliste à titre exceptionnel.

2010-09-33 – Rapports de comités

Commission économique

M. Luherne, Vice Président en charge du développement économique présente le rapport de la Commission et rappelle qu'un certain nombre de points ont déjà été abordé plus haut (maraichage bio, travaux sur les ZA et PA etc...).

M. Cheval, recruté sur le poste de chargé de mission projet de territoire, a réalisé un bon travail sur l'éolien. Avec la modification de la loi, la Commune qui accueille des éoliennes pourra dorénavant percevoir une taxe locale l'intéressant au projet.

Après étude, le site de Larré apparaît comme un des sites les plus intéressants du territoire actuellement.

Comité aménagement du territoire

Mme Danion, Vice Présidente en charge de cette compétence, informe le Conseil que le travail sur le projet de territoire avance. Le projet de territoire sera décliné en axes puis actions à décliner dans chaque commission ou comité. Un Conseil de Communauté sera organisé spécialement sur le sujet en abordant le projet de territoire sous un regard développement durable.

Comité enfance-jeunesse

M. Chauvin, Vice Président en charge de cette compétence rappelle les dossiers en cours :

- Coordination Est –Ouest : le recrutement du coordonnateur pour l'Ouest du territoire a été relancé suite à un premier appel à candidature infructueux (candidat retenu n'a pas donné suite). Les candidats retenus pour l'entretien seront reçu le 29 septembre.

- Les référents thématiques ont été désignés

- une convention avec l'association Eveil et la Communauté doit être élaboré (« mise à disposition » de personnel)

- Coordination Est –Ouest : le recrutement du coordonnateur pour l'Ouest du territoire a été relancé suite à un premier appel à candidature infructueux (candidat retenu n'a pas donné suite). Les candidats retenus pour l'entretien seront reçus le 29 septembre.

Comité gérontologie

M. Le Penhuizic, Vice Président en charge de la gérontologie rappelle les dossiers en cours :

- la « semaine bleue » temps fort de l'année se déroulera cette année sur deux semaines au lieu d'une seule à la demande des personnes concernées. Deux nouveautés : un atelier cuisine avec M. Le Tué, Limerzel et un atelier gym douce.

Pour permettre aux personnes isolées d'avoir accès au programme de cet évènement, un courrier a été adressé à chaque habitant du territoire âgé de plus de 65 ans.

Comité Moulin Neuf

M. Richard, Vice Président en charge de ce dossier fait le point sur la saison estivale 2010.

Bonne fréquentation du site. Fermeture de la baignade mi août car dépassement du seuil toléré de cyanobactérie. Quelques dégradations et vols constatés sur le site (vol du moteur de bateau de sauvetage, vols et larcins au village vacance).

Exploitation forestière : le débardage n'est pas encore achevé. La replantation n'est pas encore réalisée mais la nature a déjà repris ses droits et de nombreux arbustes se développent naturellement.

2010-09-34 – Questions diverses

Centre d'arts de Caden :

Devis At2s 4122.35€ TTC (système alarme- pose et fourniture de matériel)

Avenant n°2 - lot n°4 menuiserie – entreprise ROUXEL (Malansac) : 1228.00 € HT (supports matériel exposition)

Marché initial : 35 480.69 € HT

Avenant n°1 : 824€ HT

Avenant n°2 : 1228.00€ HT

Nouveau montant du marché : 37 532.69€ HT

Méthanisation : proposition d'étude (13 520€- subvention possible de la Région)- La Commission économique étudiera ce dossier lors d'une prochaine réunion.

Parc naturel régional

Avis sur les statuts du PNR (cotisation 0,15/habitants des communes concernées, 1 représentant / EPCI). M. Le Président donne rapidement les grandes lignes sur cette modification de status.

Randonnée communautaire à Caden : le dimanche 3 octobre 2010

Départ :

9H devant la mairie- Parcours 9Km circuit du Grand Val

Ou

10H devant la marie- Parcours de 6km

Apéritif vers 12H et café offerts par la Communauté-. Prévoir pic-nic- Après midi visite centre d'arts et animations diverses

Assemblée communautaire : le 18 novembre à 19H à Molac- Thème : OPAH

Planning

Prochain Conseil Communautaire : 08 novembre à 20H

Bureau : 26 octobre à 18h30

Commission économique le 30.09 à 19H

Commission Aménagement du territoire : 13.09 à 18H30

Comité déchets : 13.09 à 20H

Comité Culture : 14.09 à 18H30

Logement : 27 septembre à 18H30

Comité gérontologie : 30.09.2010 à 18 H45

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- prend acte de ces informations
- autorise M. le Président à signer l'avenant n°2 lot 4 et le devis pour le système d'alarme avec l'entreprise AT2S

BROHAN Hervé

CHAUVIN Bernard

CHEVAL René

CHOCHOIS Evelyne

CIVEL Josiane

COFFINET Christian

COLLIN Christophe

COLINEAU Marie Odile

COMBEAU Stéphane

DANION Monique

DEMILLAC Rémi

DESCOURT Isabelle

EON Laetitia

FEGEANT André

GAIN Sylvie

GALUDEC Jean Pierre

GAUDIN Thierry

GAUTIER Michel

GOUËLLO Michel

GRIJOL François

GUIBLIN Pascal

GUIDOUX Marie Thérèse

GUILLET Jean Pierre

GUILLOUZOUIC Franck

GUEMENE Henri

HALLIER Paul

HERVIEUX François

HUMEAU Jean François

LAMBERT Jérôme

LANN-CORRE Hélène

LAUNAY Patrice

LAUNAY Gérard

LE COINTE Laurent

LE PAVEC Frédéric

LE PENHUIZIC Patrice

LE PENRU Marcelle

LE POUL François

LE TEXIER Eugène

LORIC Yves

LUBERT Serge

LUHERNE René

LUHERNE Marie-Thérèse

MAGNEN Claude

MAIGNE Sophie

MELUC Marie-Pierre

MORICE Jean-Claude

MORICE Patrick

OILLAUX Patrick

ONNILLON Lionel

PABOEUF Paul

PEDRONO Marie-Thérèse

PERRION Gilbert

POIRIER Eric

POSSEME Gildas

RAKOSY Jean Claude

RICHARD Alain

RIVIERE Catherine

ROUILLE Bernard

ROUILLE Dominique

ROUSSEL Jean Luc

SERAZIN André

SEROT Charles

SOULARD Paul

TRIBALLIER Joël